

**Service des affaires corporatives
Direction du greffe**

Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-9964

Le 25 septembre 2008

Invitation

Étude publique du Bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal (2005-2008)

Madame, Monsieur,

La Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif vous invite à participer à l'étude du Bilan de la *Politique du patrimoine* lors d'une assemblée publique qui aura lieu :

Le jeudi 9 octobre 2008 à 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

À noter que l'assemblée se poursuivra, si nécessaire, le jeudi 16 octobre à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville. La commission adoptera ses recommandations en assemblée publique le 11 novembre à 18 h au même endroit.

Adoptée en mai 2005, la *Politique du patrimoine* a pour but d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires, pour encourager le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais.

La mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* fait l'objet d'un bilan périodique. Le présent bilan fait l'inventaire des réalisations et des projets dans le cadre de la phase de démarrage de la *Politique* (2005-2008). Ils se regroupent autour des quatre grands axes d'intervention qui structurent la *Politique*, soit : l'organisation de l'action en matière de patrimoine, la Ville en tant que propriétaire exemplaire, la Ville en tant que gestionnaire exemplaire et enfin, les territoires stratégiques.

Le Bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* peut être consulté sur le site Internet des commissions : www.ville.montreal.qc.ca/commissions ou sur celui du patrimoine : www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine

L'assemblée prévoit une période de questions et commentaires du public. Les personnes qui désirent prendre la parole sont priées de s'inscrire au cours des 30 minutes précédant l'assemblée ou de communiquer avec la Direction du greffe. Je vous invite donc à participer à cette assemblée. En espérant vous y rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Manon Barbe
Présidente,
Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif